

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MAI 2014**

Le vendredi deux mai deux mille quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Jean-Pierre RATILLON

**Présents** : Jean-Pierre RATILLON, Jacques LIANO, Cécile LAMIRAULT, Sylvain PINAULT, Gérald DEBENE, , Samuel BULTIAUW, Emilie PERROT, Dominique MOREAU, Grégory BARALE, Dominique MARTEAU.

**Absents excusés** : Sylvain PINAULT et Stéphane LEBRETON qui a donné pouvoir à Cécile LAMIRAULT

Date de Convocation : 24 avril 2014

M. Grégory BARALE a été désigné secrétaire de séance.

### **Compte de Gestion 2013**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est exact,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

**APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2013.

## Compte administratif 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 12 avril 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2013, joint en annexe, arrêté comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES	14 767.34 €	171 637.01 €
RECETTES	107 763.65 €	206 752.05 €
RESULTAT	92 996.31 €	35 115.04 €

A l'unanimité, le conseil municipal vote la proposition ci-dessus évoquée.

## Affectation des résultats

Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 informe le conseil municipal des résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	206 752.05 €	107 763.65 €
Dépenses	171 637.01 €	14 767.34 €
Résultat 2013	35 115.04 €	92 996.31 €
Résultat antérieur,	+26 000.00 €	- 43 297.00 €
Résultat cumulé	+ 61 115.04 €	+ 49 699.31 €

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'affecter :

- au 002 en recettes de fonctionnement : 61 115.04 €
- au 001 en recettes d'investissement : 49 699.31 €

## Vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire, compte tenu des résultats affectés, propose au conseil municipal d'établir le budget primitif 2014 qui s'équilibre en Dépenses et Recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 263 269.04 €
- Section d'Investissement : 101 108.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

## **Vote des taxes communales**

Monsieur le Maire, compte tenu des résultats de l'exercice antérieur, propose au conseil de maintenir les taux et de ne pas les augmenter pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, à l'unanimité

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et **DECIDE** que les taux seront les suivants :

TAUX des TAXES :

- D'Habitation: 10,23%
- Foncier Bâti : 7,55 %
- Foncier non Bâti : 24,85 %

## **Participation frais de scolarité écoles de Nérondes**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, que les écoles de Nérondes demandent une participation de la commune pour la scolarisation des enfants de la commune dans leurs établissements publics et privés.

A l'unanimité le conseil municipal DECIDE de participer à hauteur de 725 € par enfant.

## **Participation frais supplémentaires de scolarité écoles de Nérondes suite à la réforme des rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, que l'école de Nérondes demande une participation de la commune pour la scolarisation des enfants de la commune dans leurs écoles suite à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014- 2015.

A l'unanimité le conseil municipal DECIDE de participer à hauteur de 50 % de la part restant à la charge des familles soit 25 € par enfant.

## **Désignation délégué suppléant au Syndicat des Ecoles de Nérondes**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de désigner un délégué suppléant au syndicat des Ecoles de Nérondes.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'élire Madame Cécile LAMIRAULT, délégué suppléant au syndicat des écoles de Nérondes.

## **Commission Communale des Impôts directs**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission communale des Impôts Directs est renouvelable en même temps que les conseils municipaux et explique aux conseillers qu'il y a lieu de dresser une liste de douze noms pour les délégués titulaires et douze noms pour les délégués suppléants. Ces délégués doivent être contribuables de la commune et remplir toutes les conditions imposées par les services fiscaux. La commission est composée outre du Maire qui en est le Président et d'un adjoint de six autres délégués., c'est pourquoi le conseil municipal dresse la liste de douze noms pour chaque délégué car le Directeur des services fiscaux choisira ensuite les délégués de la commission par cette list qui est la suivante :

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
GATOUILLAT Claude	BOULMIER Bernard
CLAIRY Pierre	MOREAU Sylvie
AMANT Richard	PAVIN Benoît
BERNARD Dominique	SANCIER André
ROEST CROLLIUS Marthe	DUCCLOU Geneviève
SOYER Brigitte	PETIT Jean-Luc
KNOPP Dominique	PLANCHARD André
PINAULT René	GUIMARD André
MOURAIT Patrice	MASSELOU Roland
MERIGOT Marie-Dominique	CECCARELLI Dominique
SAUVAGNAT Michel	ANDRE Jean-Louis
De CHAMPS Hugues	DESQUEUX Yannick

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00